



APPEL DE PROJETS

Pacte rural 2014-2015 et Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) Volet rural 2015

La PSPS vise notamment à soutenir financièrement des initiatives qui contribuent au développement de la MRC de Manicouagan par l'amélioration des milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental.

ORGANISATIONS ADMISSIBLES

- La MRC, les municipalités et les organismes municipaux.
- Le conseil de bande de la communauté autochtone de Pessamit.
- Les coopératives non financières.
- Les organismes à but non lucratif (OBNL) dûment constitués.
- Les entreprises d'économie sociale (secteur financier exclu).

Territoire couvert :

MRC de Manicouagan à l'exception de la ville de Baie-Comeau.

CRITÈRES D'ANALYSE

- Admissibilité.
- Aspect structurant (retombées économique, social et environnemental).
- Faisabilité (échancier, coûts, financement).
- Pérennité du projet, son potentiel de développement.
- Qualité de la demande (documents fournis lors du dépôt).
- Expertise et compétence du promoteur.
- **Les projets pouvant se terminer au 31 décembre 2016.**
- **Priorité aux organismes admissibles dans les municipalités ou il y avait des résiduelles d'enveloppe.**

Les organismes admissibles auront jusqu'au **19 août 2016, à minuit** pour déposer leur projet par la poste ou par courriel à l'attention de :

Madame Annie Cloutier
1910, avenue Charles-Normand,
Baie-Comeau (Québec) G4Z 0A8
acloutier@idmanic.ca

